

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus d'ouvrages 763

Articles de droit européen 765

TABLES DE L'ANNÉE 2007 777

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70).

DALLOZ

31-35, rue Froidevaux – 75685 Paris cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz – 2008

Revue trimestrielle de droit européen



DIRECTEUR

Jean-Paul Jacqué

RÉDACTEUR EN CHEF

Odette Loÿ

DALLOZ

SOMMAIRE DU N° 4-2007

Yvon Loussouarn (1923-2007), par Jean-Bernard BLAISE _____ I

ARTICLES

Effets juridiques des directives selon la jurisprudence récente de la Cour de justice. Effet anticipé, antérieur à l'expiration du délai de transposition, interprétation conforme aux directives, primauté et application « combinée » avec les principes généraux du droit, par Thomas VON DANWITZ _____ 575

Les instruments de *soft law* dans les politiques communautaires : vecteur d'une meilleure articulation entre la politique de la concurrence et la politique de cohésion économique et sociale, par Nathalie RUBIO _____ 597

Usages et réflectivité du latin à la Cour de justice des Communautés européennes, par Antoine MASSON et Pascale DUPARC-PORTIER ____ 609

CHRONIQUES

Les finances publiques de l'Union européenne en 2006, par Aymeric POTTEAU _____ 635

Union douanière, par Claude J. BERR et Elisabeth NATAREL _____ 665

Propriétés intellectuelles (Propriété industrielle jurisprudence – 2006-2007), par Joanna SCHMIDT-SZALEWSKI _____ 679

DOCUMENTS

Jurisprudence

Cour de justice des Communautés européennes

17 avril 2007 (Grande chambre) (aff. C-470/03), *AGM-COS.MET Srl c/ Suomen Valtio, Tarmo Lehtinen*, « Responsabilité des Etats membres pour violation du droit communautaire communautaire du fait d'un fonctionnaire », note de Vincent BOUHIER _____ 693

Tribunal de première instance des Communautés européennes

Arrêt du 17 septembre 2007, Grande chambre (aff. T-201/04), *Microsoft Corp. c/ Commission des Communautés européennes*, « L'arrêt *Microsoft* et la mise en œuvre de l'article 82 CE. Quels enseignements pour l'analyse fondée sur les effets ? », note de Jérôme GSTALTER — 720